

LE CHOIX & LA PRATIQUE ÉLECTORALE ET LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU MOZAMBIQUE

Introduction :

Des élections constituent la base du concept et de la pratique des démocraties libérales modernes. En effet, des élections comportent une double signification : (a) fondamentalement, elles servent d'outil pour légitimer le régime politique et (b) elles fournissent la tribune libre principale pour la concurrence politique et la participation politique populaire. Dans les deux significations, des élections contribuent à assurer un contrôle populaire sur le gouvernement; ce qui est considéré comme la principale caractéristique d'un système représentatif de gouvernement (Voir Beetham et Boyle, 1995).

Pour commencer, des démocraties libérales modernes sont fondamentalement des systèmes politiques représentatifs. Ceci revient à dire qu'un gouvernement démocratique moderne est légitime dans la mesure où il a été constitué au travers d'une sorte de choix exprimé par l'ensemble des citoyens. De Locke à Rousseau, de James Madison à Schumpeter, un gouvernement démocratique est un gouvernement chargé d'un mandat populaire obtenue au travers de moyens divers et distincts; mandat d'amalgamer la volonté populaire.

Pour être sûr, ainsi que souligné par Schumpeter et un certain nombre de théoriciens en choix sociaux (notamment William H. Riker, 1982), une caractéristique définissante importante des démocraties modernes est que les individus acquièrent le pouvoir de décider au moyen d'une lutte concurrentielle pour le vote du peuple (Voir Schumpeter, 1954). Cette caractéristique lie des élections avec un arrangement institutionnel particulier, à savoir un système politique à partis multiples. Ceci est, en fait, une qualification pertinente puisque des élections peuvent avoir lieu et qu'une participation politique peut être encouragée avec l'objectif de légitimer le régime politique, hors du domaine des formes libérales et représentatives modernes des gouvernements démocratiques. La pyramide démocratique de Beetham et Boyle renferme, en plus des élections, des droits civils et politiques, une société civile puissante et un gouvernement responsable, le tout trouvant son expression dans un système politique pluraliste fonctionnant correctement (Beetham & Boyle, 1995).

En termes de participation politique populaire, il y a, évidemment, d'autres formes pertinentes. Celles-ci peuvent se retrouver au travers d'une affiliation à des partis politiques, à des groupes de pression et à des mouvements sociaux divers, ainsi qu'au travers de plusieurs activités

destinées à influencer l'opinion publique dans la direction souhaitée. Néanmoins, ces autres formes de participation politique populaire requièrent un certain degré de sophistication et de connaissance politiques, principalement associé avec les niveaux d'éducation, d'accès aux moyens de communication de masse, d'existence de réseaux de société civile puissants et de la nature de la culture politique prédominante dans une société donnée. Celles-ci constituent, en effet, des ressources rares en termes de niveau général d'informations et de compréhension, ainsi que, spécifiquement, en termes de connaissance politique; donc, dans des pays comme le Mozambique, des élections apparaissent comme étant le moyen principal de garantir une participation politique populaire.

Des lors, les systèmes électoraux font partie des institutions politiques principales des systèmes politiques démocratiques. En fait, des systèmes électoraux constituent le mécanisme par lequel des normes et réglementations sont établies qui déterminent à la fois comment les préférences politiques sont exprimées dans une société donnée et comment les votes obtenus lors de n'importe quelle élection donnée sont convertis soit en sièges parlementaires ou en positions gouvernementales. En d'autres mots, des systèmes électoraux influencent un comportement politique des citoyens et des résultats d'élections. De plus, des systèmes électoraux forment le degré de représentation politique dans un système politique donné, ainsi que le caractère du système de partis (Voir Norberto Carrilho, 1996).

Celles-ci sont les raisons pour lesquelles il est en effet pertinent de refléter sur la manière dont un modèle et une pratique électoraux influence le développement du processus démocratique. Ceci est d'autant plus vrai, particulièrement dans un pays comme le Mozambique, qui n'est pas uniquement aux premiers stades de démocratisation, mais émerge aussi d'une longue période de confrontation politique et d'agitation civile. Dans les pages suivantes, ce rapport envisagera la question du choix d'un modèle électoral et de sa mise en pratique au départ de deux discussions dichotomes distinctes, à savoir, le choix entre représentativité et la possibilité d'être gouverné, et l'équilibre éventuel ou souhaité entre la concurrence politique et la participation politique populaire. Dans les deux cas, la discussion tiendra compte du fait que la question n'est pas simplement un débat théorique général. Il s'agit, en fait, d'une réflexion concrète sur des problèmes rencontrés par pays en démocratisation émergeant d'une guerre destructrice qui, non seulement, a créé de profondes rivalités entre d'importants groupes de la société, mais a aussi détruit le sens de confiance et de but commun parmi la population depuis de nombreuses années.

Choisir le modèle électoral :

"Il ne peut pas être mis en doute que les systèmes électoraux ne sont pas neutres. Parce qu'ils ne sont pas neutres, choisir l'un d'entre eux n'est pas inoffensif. Ce n'est pas un simple problème technique – de savoir qu'elle est la meilleure façon de traduire les votes conférés par l'électorat en sièges parlementaires" **Norberto Carrilho, 1996**

Deux points de départ importants pour évaluer et comprendre le choix d'un modèle électoral effectué au Mozambique se retrouvent dans la culture électorale prédominante de l'après indépendance du Mozambique et la dominance du Frelimo et de la Renamo sur le paysage politique du pays. Ces points sont reliés institutionnellement et, en effet, représentés officiellement par les deux sources principales de la loi électorale du Mozambique, à savoir la Constitution Politique de 1990 et l'Accord de Paix Général de 1992 – Loi 13/92 du 14 octobre (Voir Tollenaere, 2000). A la question de savoir quel choix effectuer entre un parlement à partis multiples représentant un large spectre de partis politiques et un parlement non fragmenté avec un exécutif cohérent et puissant, on devrait ajouter celle de savoir ce qui est plus important pour chacun des joueurs politiques principaux ? Ici, cela vaut la peine de noter que le Mozambique a maintenant 26 partis politiques enregistrés officiellement (le pays a une population estimée de 18 millions d'habitants, avec environ 8 millions d'électeurs éligibles). Le premier à avoir été enregistré le 19 août 1991 est le parti au pouvoir de 25 ans, le Frelimo. Et le dernier est le petit parti des travailleurs et paysans – PANAOOC – enregistré le 12 mars 1999. La Renamo, l'ancien mouvement guérilla, a été enregistrée le 22 août 1994. En 1994, année durant laquelle les premières élections générales à partis multiples se sont tenues, 18 partis politiques avaient été enregistrés. Et, durant la période intermédiaire précédent les élections générales de 1999, 8 partis supplémentaires ont été formés.

Lors des élections générales de 1994, deux coalitions électorales se sont formées : la "*Patriotic Alliance*" (Alliance Patriotique) (AP) comprenant deux partis (MONAMO et FAP) et la "*Democratic Union Coalition*" (Coalition de l'Union Démocratique) (UD) comprenant trois partis préconisant un système de gouvernement fédéraliste (PALMO, PANADE et PANAMO). Tandis que le MONAMO était un parti formé autour d'un politicien et avocat vétéran, le

Dr. Maximos Dias, le FAP était un jeune parti créé principalement par d'anciens diplômés de l'Université Eduardo Mondlane. Les partis de la coalition UD avaient aussi en commun le fait que ses dirigeants étaient d'anciens cadres du Frelimo qui, d'après des suppositions, avaient

déserté le parti en raison du manque de progression dans la hiérarchie du parti. A ce moment là, un seul parti, le PPLM n'avait pas participé aux élections en raison d'irrégularités dans ses documents officiels. Des lors, 12 partis et 2 coalitions ont participé aux élections qui se sont tenues en 1994. Dès lors, l'éventuel équilibre entre représentativité et la possibilité d'être gouverné avait dû être jugé du point de vue de cette latitude d'expression politique représentée par les partis politiques existants.

Durant la prédominance de l'état à parti unique, le Frelimo a établi un système de gouvernement qui reposait sur un système présidentiel puissant supporté par la dominance *de facto* de l'Exécutif sur toutes les autres branches du gouvernement. Ceci représentait la réalité en dépit du fait que, dans la Constitution de 1975, il était spécifié que la "*Popular Assembly*" (Assemblée Populaire) [*National Assembly*] (Assemblée Nationale) à l'époque] constituait l'Organisme Suprême de la puissance de l'état. La forte cohésion de ce système était aussi garantie par la stipulation conformément à laquelle le président du parti Frelimo était automatiquement le président du pays et la concentration de la puissance de la prise de décisions au sein de la commission politique (bureau) du parti. Ce système signifiait, en pratique, que bien que des élections aient été organisées entre 1977 et 1986 (Voir Monteiro, 1988) au cours desquelles les citoyens avaient eu l'opportunité de choisir des délégués pour les différents niveaux des assemblées, en fait, c'était la direction supérieure du parti qui était responsable des décisions politiques les plus importantes. Le point ici n'est pas d'argumenter que la question de représentation a été oubliée au sein de la pratique politique du Frelimo. En effet, la composition de la première Assemblée Populaire assurait un système de représentation au travers duquel des éléments représentant différents segments de la société (les mouvements de masse démocratique) avaient la garantie de l'octroi automatique de sièges. Le point est que tandis qu'une telle mesure pouvait être efficace comme outil de la promotion de la conscience politique parmi les citoyens, elle n'était pas un facteur pertinent dans le système de gouvernement du pays. Dès lors, il ne fut pas surprenant quand la Constitution Politique de 1990 approuvée par l'Assemblée Populaire à parti unique établit le système électoral par lequel un candidat est élu à majorité simple à la fois pour les élections législatives et les élections présidentielles.

Néanmoins, le contexte des négociations de la paix de Rome entre le Frelimo et la Renamo et la nature spécifique de l'Accord de Paix Général signé en 1992 entre ces deux forces politiques d'opposition signifiaient que la disposition de la Constitution de l'état concernant le système électoral devait changer. Suivant les termes de la nature de l'Accord de Paix Général de 1992,

il est important de remarquer qu'il était spécifié que "le Gouvernement s'engageait à ne pas promulguer n'importe quelle législation contraire à l'accord convenu" [*Protocol I – Basic Principles*] (Protocole I – Principes de Base)]. Cette situation se résumait au fait que, jusqu'aux élections générales de 1994, l'Accord de Paix Général était au-dessus de la Constitution de l'état, et ensuite lui était soumise *de jure* (Voir Carrilho, 1996). En ce qui concerne la paix de Rome, deux aspects valent d'être mentionnés. L'un est évidemment lié au manque de confiance entre les deux forces politiques rivales qui étaient sur le champ de bataille durant près de 16 ans; et, en effet, durant la négociation, elles dirigeaient toujours des opérations militaires importantes sur le terrain. Dans un tel contexte, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi chaque interlocuteur considérerait avec beaucoup de suspicion toute proposition émanant du camp opposé. L'autre aspect concerne la perception que la Renamo a de l'avantage politique relatif du Frelimo dans le pays. En effet, non seulement le Frelimo a lutté pour la libération qui a conduit à l'indépendance du Mozambique, mais aussi il était le seul parti au pouvoir durant toute cette période. Ce calcul a conduit la Renamo à penser que le Frelimo avait choisi le système de majorité de façon à établir sa dominance sur le pays. Donc, afin de s'assurer une représentation pertinente future au parlement – sous les contraintes d'un ordre dominant du Frelimo – la Renamo a opté pour un système électoral basé sur une représentation proportionnelle, au travers de listes de partis fermées, prenant chacune des 11 provinces du pays comme une circonscription électorale.

Apparemment, il pourrait être tentant de suggérer que tandis que le Frelimo optait pour un système de gouvernement plutôt qu'une représentativité, la Renamo faisait juste le contraire. En fait, les deux partis politiques (la Renamo s'est transformée d'un mouvement de guérilla en un parti politique immédiatement après l'Accord de Paix de Rome) ont opté pour le système électoral qui apparaissait être le mieux adapté à leurs intérêts politiques. Indépendamment du choix fait, après la tenue des premières élections à partis multiples, il est devenu évident que, d'une certaine manière, contrairement à la sagesse conventionnelle, le système de représentation proportionnel ainsi qu'appliqué au Mozambique, a produit un système de partis principalement associé avec un système de majorité des votes. En effet, les premières élections générales à partis multiples ont donné une forte majorité parlementaire au Frelimo et un système à deux partis, bien que la "*Democratic Union Coalition*" (Coalition de l'Union Démocratique) de trois petits partis soit parvenue à s'assurer 9 sièges au parlement contre 129 pour le Frelimo et 112 pour la Renamo. Il est intéressant de remarquer que si le système par lequel un candidat est élu à majorité simple avait été promulgué dans la Constitution de l'état, la Renamo aurait pu s'assurer une très forte majorité parlementaire de 152 sièges. Ceci aurait

été possible étant donné que le parti était parvenu à s'assurer la majorité dans 6 des 11 circonscriptions électorales provinciales, y compris dans les circonscriptions électorales de Zambezia et de Nampula qui sont, de loin, les plus grandes circonscriptions électorales du pays. Ce document n'est évidemment pas le meilleur endroit pour spéculer sur les raisons de cette situation, mais il peut être dit que la Renamo avait sous-estimé le niveau du support dont il bénéficiait dans le pays et, tout particulièrement, dans les régions rurales. Il se peut aussi que certains électeurs aient opté pour la Renamo en tant que mesure destinée à garder le parti dans les rouages du processus démocratique et donc d'empêcher tout éventuel retour à l'état de guerre, de famine et de destruction des masses. De plus, des groupes importants dans la société, notamment des entités religieuses, ont activement cherché à mobiliser les électeurs afin d'utiliser leurs votes de façon stratégique, précisément le long de la ligne d'une politique bipolaire pour garantir la paix et la réconciliation. Un autre facteur intervenant éventuel était l'absence évidente de stabilité institutionnelle, de présence territoriale, de compétences organisationnelles, de ressources matérielles et financières de tous les autres partis politiques mis à part les deux principaux adversaires. Le maintien d'un climat de crainte et la déférence extrême vis-à-vis de l'autorité – renforcés à la fois par les modes pré-coloniaux et coloniaux-fascistes d'exercice politique peuvent aussi élucider la raison pour laquelle la bataille électorale était fondamentalement limitée au Frelimo et à la Renamo.

Tension entre la construction de la paix et le processus démocratique :

Un nouvel ordre démocratique au Mozambique signifiait un sens substantiel de l'institutionnalisation de la concurrence politique. Tandis qu'il peut être argumenté que, dans un état à parti unique au Mozambique, la participation politique populaire était encouragée d'une façon significative, il doit être ajouté qu'il s'agissait d'une participation politique guidée principalement destinée à légitimer le régime politique. Indubitablement, une telle pratique a introduit la plupart des Mozambicains dans le monde des libertés individuelles non exercées sous le régime colonial. De plus, au moins aux niveaux les plus bas du pouvoir législatif, ce système permettait un contrôle direct des citoyens sur leurs représentants et leurs délégués. En termes généraux, ce système a élargi l'envergure de la mobilisation politique, aidant à construire et consolider un sens de but commun parmi les citoyens, un fait largement détruit par la longue période de confrontation armée. Mais la concurrence politique ne faisait pas partie d'un tel système.

Cependant, la concurrence politique était incluse dans la Constitution de l'état et imprimée dans la loi électorale lorsque le pays et son peuple luttaient afin d'assurer la paix et de

commencer un processus de réconciliation nationale long et difficile. Une des raisons principales pour laquelle une concurrence politique devait être établie concerne la nature de la démocratisation. Il s'agit d'un processus qui, selon Przeworski "... correspond à un acte de soumission de tous les intérêts en jeu et d'institutionnalisation d'une incertitude" (Adam Przeworski, 1991). L'idée est qu'en institutionnalisant la concurrence politique, le pouvoir est effectivement délégué d'un groupe de personnes à un ensemble de règles. Et, grâce au mécanisme du vote libre, "le peuple a l'opportunité d'accepter ou de rejeter les hommes qui doivent les gouverner" (Schumpeter, 1954). Mais, la concurrence politique rendue possible au travers de la démocratisation peut mieux prospérer dans un contexte où il y a un large consensus sur certains principes fondamentaux dans la société, tel que le besoin d'assurer l'ordre public, le bien-être et les autres besoins similaires. De même, lorsqu'il y a des divisions profondes au sein de la société, tel que dans le domaine de lignes ethniques, religieuses et / ou raciales, la concurrence politique peut constituer une menace sérieuse pour l'ordre politique en tant que tel, mis à part le fait qu'elle contribue à renforcer la démocratie.

Donc, bien qu'il ait été déclaré que "la Renamo s'engageait à respecter les lois et les institutions de l'Etat" dans le premier protocole concernant les principes de base, il était évident que les premières élections n'auraient pas pu se tenir sous la supervision normale de la structure institutionnelle existante. En fait, il peut être argumenté que la lutte de la Renamo contre l'état à parti unique dirigé par le Frelimo était à la fois une lutte contre le parti et contre les institutions de l'état elles-mêmes. Ainsi, une institution associée avec le *status quo ante* pourrait à peine ordonner l'allégeance de la part du camp Renamo. Donc, de façon à dépasser le niveau de la méfiance et en vue de garantir la justesse et la transparence du processus électoral, un nouveau cadre légal et institutionnel a été établi afin de régir les premières élections générales à partis multiples dans le pays. Ce cadre comprenait (a) la "*National Election Commission*" (Commission nationale pour les élections) – CNE, (b) le "*Technical Secretariat for Electoral Administration*" (Secrétariat technique pour l'administration électorale) – STAE and (c) le "*Electoral Tribunal*" (Tribunal électoral).

La Commission nationale pour les élections devait être l'organisme de décision et de supervision du processus électoral. Elle était composée de 21 personnalités, 10 nommées par le Gouvernement, 7 par la Renamo, 3 par les autres partis politiques et un président était choisi par les 20 membres nommés grâce à une décision consensuelle. Le Frelimo et la Renamo

avaient la prérogative de nommer un vice-président, tandis que les trois comités¹ qui ont été créés furent présidés par un représentant de chaque groupement politique. Il est évident que le choix du parti politique qui a déterminé la création de la Commission nationale pour les élections – plus l'exigence du consensus dans la prise de décisions – furent des mesures destinées à assurer le développement de la confiance entre les opposants politiques principaux. En même temps, ce cadre, était destiné éventuellement à dépasser le spectre de méfiance, particulièrement celui de la Renamo vis-à-vis des institutions de l'état. La même logique fut appliquée dans la constitution du Secrétariat technique pour l'administration électorale – un organisme responsable de la mise en application de toutes les activités électorales. Donc, tandis que son président était nommé par le Gouvernement, ses deux adjoints étaient nommés respectivement par la Renamo et les partis d'opposition non armés, un terme utilisé alors pour décrire les partis politiques autres que le Frelimo et la Renamo. Dans le cas du Secrétariat technique pour l'administration électorale, il est important de remarquer que, au niveau central, cet organisme inclut aussi cinquante experts – vingt-cinq nommés par le Gouvernement, treize par la Renamo et douze représentant le Système des Nations Unies. La représentation du Système des Nations Unies fut étendue au Tribunal électoral – un organisme qui avait les pouvoirs de traiter les appels émanant des décisions du CNE. Donc, de ses 5 membres, 2 étaient des juges mozambicains nommés par la Magistrature Assise du Haut Conseil et 3 étaient des juges étrangers nommés par les Nations Unies (CNE, Rapport final, avril 1995).

La présence des Nations Unies dans le cadre d'une transition démocratique difficile au Mozambique fut de la plus grande importance comme coup de départ vers la recherche d'un équilibre correct entre les exigences de la construction de la paix et les règles du jeu normales de l'ordre démocratique. La même chose peut être dite au sujet de la communauté donatrice en général qui a fourni les fonds relatifs au processus électoral, ainsi qu'aux programmes d'aide humanitaire, y compris les fonds désignés à être alloués aux partis politiques rivaux.

Quelques réflexions quant à la mise en application du modèle électoral choisi :

L'accomplissement principal de la plate-forme électorale choisie du Mozambique était son habilité à assurer un développement de la paix après le conflit et une réconciliation nationale.

¹ Les comités créés sont (a) le "*Organisation and Operations Committee*" (Comité d'organisation et de fonctionnement), (b) le "*Legal, Training and Civic Education Committee*" (Comité d'éducation légale, civique et de formation) et (c) Le "*Administration and Finance Committee*" (Comité d'administration et des finances). Voir CNE, Rapport final, avril 1995

Le rationnel de cette occurrence peut se situer dans trois conjonctures principales. D'une part, l'implication directe du Système des Nations Unies dans presque toutes les étapes du processus électoral –fonctionner effectivement en tant que troisième organisme de mise en vigueur des accords conclus était critique. D'autre part, la politique bipartisane *de facto* jouée par les deux opposants politiques principaux dans la constitution et le fonctionnement des organismes électoraux a aussi contribué à alléger l'atmosphère de méfiance et à garantir un degré de concurrence politique dans des limites non destructrices du processus de réconciliation nationale. Finalement, la force des organisations de la société civile ont aussi joué un rôle critique durant cette période. En effet, le phénomène de fatigue vis-à-vis de la guerre et le désir de trouver un nouveau commencement pour le pays a conduit plusieurs organismes de la société civile à prendre des initiatives afin de garantir que les élections renforceraient, plutôt qu'entraveraient, le processus de paix.

Un autre accomplissement important se rapportait aux limites impliquant les normes posées comme modèle aux partis politiques qui étaient intéressés par la prise d'un rôle actif dans le processus politique du pays. En effet, les partis politiques étaient effectivement empêchés d'assumer une nature factieuse, que ce soit le long des lignes régionales, éthiques, linguistiques, raciales ou religieuses. En résumé, les partis politiques étaient supposés partager les points de vue nationaux. Par la même indication, les partis politiques reçurent aussi le rôle dirigeant dans le processus politique : personne ne pouvait participer à la course pour le parlement hors du cadre d'un parti politique. Dans un pays où la tradition de l'expression politique était limitée et la société civile était toujours au stade infantile, ces mesures furent utiles comme outils générant la perception politique et garantissant la diffusion de la connaissance politique parmi les activistes politiques.

L'inconvénient majeur de ce modèle est la distance qu'il pose entre le peuple et leurs représentants. En fait, tandis qu'officiellement la circonscription électorale de chaque député est le pays entier, en termes pratiques c'est uniquement le parti politique qui est important en tant que bases de puissance des législateurs. Aussi, la conception des circonscriptions électorales et la façon dont les partis politiques complètent leurs listes de partis pour les élections législatives empêchent les citoyens d'effectivement choisir des individus qui pourraient mieux leur servir de représentants. La démocratie interne des partis pourrait peut-être être un antidote de ce malaise. Une menace éventuelle que ce modèle représente vis-à-vis du système de gouvernement du pays se retrouve dans l'hypothèse où un parti s'assurerait la majorité parlementaire et l'autre contrôlerait l'exécutif au travers des pouvoirs du Chef de

l'Etat. Cette hypothèse aurait pu, en effet, se réaliser après les deux élections générales de 1994 et 1999 si le système par lequel un candidat est élu à majorité simple avait été adopté dans l'Accord de Paix Général. Le mouvement de ce système de gouvernement vers un caractère semi-présidentiel pourrait être la meilleure solution possible. Ceci entraînerait que l'exécutif soit à la fois responsable vis-à-vis du parlement et du Chef de l'Etat, comme, en fait, c'était l'intention dans le projet de loi ayant circulé au sujet de la révision de la Constitution de l'état peu avant les élections de 1999.

Bibliographie

- Beetham, David & Boyle, Kevin, (1995). *"Introducing Democracy: 80 Questions and Answers"* (Introduction à la démocratie : 80 questions et réponses), Polity Press and UNESCO Publishing.
- Carrilho, Norberto, (1996) *"The electoral legislation in Mozambique and the political and social achievement"* (La législation électorale au Mozambique et l'accomplissement politique et social) dans Brazão Mazula (ed.) *"Elections, Democracy and Development"* (Elections, démocratie et développement), Maputo.
- Lungarzo, Carlos, (1989). *O que são eleições*, Editora Brasiliense, São Paulo, Brazil.
- Monteiro, José O., (1988). *Poder e Democracia*, Assembleia Popular, Maputo.
- "National Elections Commission, Final Report"* (Commission nationale pour les élections, Rapport final), Maputo, Mozambique, avril 1995.
- Przeworski, Adam, (1991). *"Democracy and the market: Political and economic reforms in Eastern Europe and Latin America"* (Démocratie et le marché : réformes politiques et économiques en Europe de l'Est et en Amérique Latine), Cambridge University Press.
- Riker, William H., (1982). *"Liberalism Against Populism: A confrontation between the theory of democracy and the theory of social choice"* (Libéralisme contre populisme : une confrontation entre la théorie de la démocratie et la théorie du choix social), Waveland Press, INC: Prospect Heights, Illinois.
- Schumpeter, Joseph A., (1954). *"Capitalism, Socialism and Democracy"* (Capitalisme, socialisme et démocratie), Ruskin House, George Allen & Unwin Ltd., Museum Street London.
- Sitoe, Eduardo, "Noções e Questões do Parlamentarismo – o Parlamentarismo em Moçambique". Curso para Funcionários da Assembleia da República, Novembro de 1999, Maputo. Unpublished document.
- Tollenaere, Marc De, *"Sustainable Electoral Democracy in Mozambique – International Support and self-reliance"* (Démocratie électorale soutenable au Mozambique – Support international et autosuffisance), Rapport présenté à la Conférence Internationale IDEA sur *"Promoting Sustainable Democratic Institutions in Southern Africa"* (Promouvoir des institutions démocratiques soutenables en Afrique Australe) à Gaborone, Botswana, mai 8-10, 2000.